

REUNION REGIONALE DES COMMISSIONS NATIONALES AFRICAINES

11-14 Septembre, 2022



DÉCLARATION D'ACCRA

Nous, Commissions Nationales Africaines pour l'UNESCO, sommes réunis à Accra, Ghana, du 11 au 14 Septembre 2022, à l'occasion de la Réunion Régionale Africaine des Commissions Nationales, organisée grâce aux ressources financières du Gouvernement du Ghana, de l'UNESCO et des Partenaires des Commissions Nationales de l'Allemagne, du Canada, de la France et de l'Azerbaïdjan pour donner un nouvel élan au renforcement de la pertinence, de l'efficacité et du positionnement stratégique global du Programme Mondial Priorité Afrique pour relever les défis contemporains de l'Afrique ; et à cette fin, nous adoptons la présente Déclaration qui fait converger nos priorités stratégiques communes et définit un programme clair pour que les Commissions Nationales Africaines pour l'UNESCO contribuent à redéfinir le Programme Mondial Priorité Afrique au profit du continent.

Préambule :

1. **Rappelant** la résolution 25 C/, les résolutions 27, 37 C/, la résolution 40 C/ les Résolutions 61, 40 C/ les Résolutions 102, 40 C/ les Résolution 103, et 41 C/, des décisions de la Conférence Générale, et récemment, les conclusions et recommandations des Réunions Sous-régionales et Régionales du Programme Mondial Priorité Afrique,
2. **Reconnaissant** le rôle et les compétences uniques des Commissions Nationales dans l'architecture constitutionnelle globale de l'UNESCO et du système des Nations Unies dans son ensemble, dans le but de proposer des points de contacts et des interfaces stratégiques dans les États membres afin d'associer les organes gouvernementaux et non gouvernementaux aux travaux de l'Organisation,
3. **Considérant** le rôle primordial des Commissions Nationales dans la redéfinition de la Priorité Mondiale Afrique, y compris les perspectives d'un large éventail de partenariats pour le financement du programme afin de relever les défis du continent, notamment les questions relatives aux progrès de L'ODD4; de la conservation de la biodiversité pour la paix et le développement ; des technologies émergentes et de l'Intelligence Artificielle (IA); la gestion du patrimoine et le pluralisme des médias pour un continent pacifique,

4. *Constatant avec inquiétude* l'impact des défis contemporains associés au paysage mondial, notamment les crises multiples et multidimensionnelles liées au changement climatique, aux conflits armés, aux catastrophes naturelles, aux pandémies telles que le COVID 19 et son impact sur les domaines de l'UNESCO en Afrique ; l'urbanisation incontrôlée, le clivage numérique et les lacunes croissantes en matière de connaissances et de compétences, les modèles de développement non durables, qui entraînent une augmentation de la pauvreté, des revers et des inégalités exacerbées,
5. *Exprimant leur reconnaissance* à l'UNESCO pour la priorité constante accordée aux besoins de l'Afrique, et en particulier, l'adoption d'une nouvelle Stratégie Opérationnelle pour la Priorité Globale Afrique, qui est ancrée dans le Programme de Développement Durable 2030 et la vision de l'Union Africaine pour " une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène mondiale... "
6. *Soulignant* l'urgente nécessité pour la communauté internationale du développement dans son ensemble et pour l'UNESCO de renforcer la collaboration aux niveaux régional, sous-régional et national afin de reconceptualiser le Programme Mondial Priorité Afrique en vue de recentrer une compréhension partagée de sa pertinence et de son potentiel afin de relever les défis de l'Afrique,
7. *Exprimant leur reconnaissance* au gouvernement du Ghana, à l'UNESCO et à la communauté des Commissions Nationales Africaines pour l'initiative d'organiser cette importante réunion sur la Priorité Globale Afrique,
8. *Invite* les Commissions Nationales de l'UNESCO de réactiver les réunions biennales régulières des Commissions Nationales Africaines qui doivent être volontairement accueillies par rotation par les États membres des cinq régions Africaines,

9. *Invite en outre* les Commissions Nationales de l'UNESCO dans les États Membre d'Afrique à renforcer la collaboration avec les Partenaires du Développement (PD), les Organisations Internationales Non-Gouvernementales (OING), les fondations et les institutions analogues afin d'intensifier les partenariats et l'engagement en faveur du Programme Mondial Priorité Afrique.
10. Souligne l'importance du Secrétariat de l'UNESCO de reconnaître le rôle statutaire des Commissions Nationales tel inscrit dans l'Acte Constitutif de l'UNESCO, l'architecture de la Commission Nationale et les textes connexes de l'UNESCO, afin d'intensifier une collaboration plus efficace entre les Commissions Nationales et les Bureaux hors Siège de l'UNESCO.

Appel à l'Action :

TRANSFORMATION DE L'ÉDUCATION POUR ACCÉLÉRER LES PROGRÈS VERS LES ODD 4 EN AFRIQUE:

Nous, Commissions Nationales Africaines de l'UNESCO :

1. **Reconnaissons** la pertinence constante du mandat de l'UNESCO et de ses actions multilatérales pour promouvoir l'éducation et son pouvoir de transformation pour créer une société mondiale de possibilités et de paix pour les peuples du monde,
2. **Reconnaissons en outre** les efforts déployés par l'UNESCO pour promouvoir une éducation de qualité inclusive et équitable afin d'accélérer les progrès vers la réalisation des ODD 4 dans les États membres d'Afrique ; en mettant l'accent sur une planification, une mise en œuvre et un suivi efficaces des politiques d'éducation pour relever les défis socio-économiques auxquels le continent est confronté, et en s'inspirant des acquis de l'UNESCO en raison de la pandémie de COVID 19, et par conséquent :

3. **Soulignons** l'urgence pour la Communauté Internationale de Développement, telles que les Nations Unies, les Organisations Non Gouvernementales, les fondations et les institutions analogues, d'accorder d'attentions aux préoccupations de l'Afrique, telles que les programmes phares de Priorité Globale Afrique et, en particulier, la nécessité d'apporter de soutiens urgents aux jeunes et aux adultes afin de faciliter l'accès à une éducation de qualité et inclusive, tout en mettant l'accent sur l'éducation, la paix, l'égalité genre et la citoyenneté mondiale dans les programmes scolaires tels définis dans le programme de l'ODD4 de l'horizon 2030 à travers des approches pédagogiques qui facilitent l'acquisition des connaissances et compétences nécessaires au monde du travail du 21 -ème siècle.
4. **Soulignons en outre** la nécessité pour les jeunes, les adultes et les personnes vivant avec un handicap d'avoir le droit à l'éducation et à la formation ainsi que l'égalité d'accès à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels. L'éducation spéciale et les possibilités d'apprentissage qui garantissent le droit à l'éducation et à la formation doivent être promues avec l'infrastructure et le contenu numériques appropriés pour réaliser le potentiel des apprenants handicapés.
5. **Encourageons l'UNESCO** et les États membres à veiller à ce que le personnel de l'éducation en Afrique ait les connaissances, les compétences et les qualifications requises pour dispenser l'enseignement des Sciences, de la Technologie, de l'Ingénierie, des Arts et des Mathématiques (STIAM) ainsi que l'Enseignement et la Formation Techniques et Professionnels (EFTP) à tous les niveaux, notamment en soutenant l'élaboration d'un cadre national de qualification pour l'EFTP dans les États membres.
6. **Faisons appel** à la communauté internationale de développement à approfondir le partenariat dans le soutien à l'éducation, tel que le financement, afin de compléter les efforts des gouvernements pour résoudre les problèmes liés à l'éducation dans les États membres.
7. **Demandons en outre** à l'UNESCO et au système des Nations unies de soutenir les pays Africains, de développer des systèmes d'infrastructure d'apprentissage

numérique nécessaires, afin d'utiliser efficacement les technologies numériques éducatives émergentes destinées aux éducateurs et aux apprenants. Cela permettra de transformer la pratique de l'apprentissage traditionnel basé sur la mémorisation en un système qui stimule la réflexion et la créativité nécessaires au 21 -ème siècle.

8. **Demandons instamment** aux États membres de l'UNESCO d'orchestrer les partenariats nécessaires avec le secteur privé afin de renforcer les capacités de conception et de fourniture de matériel d'apprentissage numérique pratique, de taille réduite, attrayant pour les éducateurs et les apprenants, en tant qu'outils supplémentaires d'engagement pour améliorer les résultats d'apprentissage.
9. **Encourageons** les gouvernements Africains à engager le secteur privé, tels que les entreprises de télécommunication, à réduire le coût de l'éducation en ligne et à fournir un accès accru à l'électricité, y compris ses sources alternatives, à l'internet et aux appareils intelligents, afin de soutenir les transformations de l'éducation et l'apprentissage numérique.
10. Nous engageons à soutenir les efforts de l'UNESCO et les autres partenaires dans cette initiative dans nos différents pays.

LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ POUR LA PAIX ET LE DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE:

11. **Sommes préoccupés** par le fait que notre engagement collectif à protéger la nature au fil du temps n'a pas donné les dividendes souhaités à l'échelle mondiale et qu'il est donc devenu plus important que jamais,
12. **Félicitons l'UNESCO** pour ses efforts visant à renforcer le programme "L'homme et la biosphère", qui a ouvert la voie, grâce au concept de réserve de biosphère, à la protection de la nature et de la biodiversité à l'échelle mondiale.

13. Sommes encouragés par le fait que les réserves de biosphère de l'UNESCO tracent une voie claire vers la biodiversité et la conservation de la nature, grâce aux États membres d'Afrique qui continuent à désigner des réserves de biosphère et des géoparcs pour démontrer leur engagement en faveur de la conservation et du développement durable et donc :
14. Exhortons les États membres d'Afrique à renforcer les mesures qui reconnaissent officiellement la contribution des réserves de biosphère dans les négociations du cadre pour la biodiversité post-2020, ainsi qu'à intensifier les efforts pour désigner davantage des réserves de biosphère et de géoparcs dans les États membres,
15. Considérons qu'il est urgent que les pays Africains prennent des mesures pragmatiques pour populariser le MAB et ses programmes aux niveaux national, sous-régional et régional par le biais des Clubs pour les activités de l'UNESCO et du ASPnet, reconnaissant le faible niveau de sensibilisation de la population aux pertes de biodiversité dues au changement climatique, à la dégradation des terres et de l'eau.
16. Exhortons également les gouvernements Africains à encourager le verdissement de nos villes et villages en créant des espaces ouverts pour des jardins avec des pelouses, des herbes, des arbustes et des arbres, reconnaissant que la création de ceintures vertes urbaines limitera les extensions urbaines et réduira la prolifération des jungles de béton.
17. Demandons aux gouvernements de protéger les paysages en accordant et en établissant des valeurs spéciales pour les zones humides, les zones de nature sauvage et les sites patrimoniaux présentant des caractéristiques géomorphologiques et floristiques particulières, ainsi que les paysages marins visant les marais estuariens saumâtres et salés, les lagunes et les zones côtières.

L'UTILISATION PÉDAGOGIQUE DU PROJET D'HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'AFRIQUE (HGA) :

18. Félicitons l'UNESCO et ses partenaires pour leur soutien continu au projet d'Histoire Générale de l'Afrique depuis sa création, telles que les efforts continus pour enrichir le projet de trois (3) volumes supplémentaires ainsi que, ces dernières années, la mise en place d'un comité scientifique de onze membres par l'Union Africaine pour assumer la responsabilité intellectuelle et scientifique de la deuxième phase du projet.
19. Rappelons l'objectif principal du projet : "*contribuer à la rénovation de l'enseignement de l'histoire dans les États membres de l'Union Africaine, en mettant en valeur la patrimoine commune des peuples Africains en vue de promouvoir la compréhension mutuelle, l'intégration régionale, la consolidation de la paix et le renforcement des liens entre les Africains et les personnes d'origine Africaine*", et affirmons ainsi l'importance et la pertinence de la HGA dans le contexte mondial actuel, afin de restaurer la dignité et la confiance en soi et de construire une identité et une citoyenneté Africaines qui permettront aux générations futures de contribuer activement à une vision Africaine commune dans un monde de plus en plus globalisé.
20. Sommes préoccupés par les récents résultats de la Réunion d'Evaluation de mai 2021, qui indiquent que la HGA n'est ni largement partagée ni suffisamment utilisée à des fins éducatives dans les États membres et alors :
21. Faisons appel aux gouvernements Africains à prendre des mesures, par l'intermédiaire de leurs Ministères de l'Education, pour mettre en œuvre la composante du projet relative à l'utilisation pédagogique de la HGA dans les écoles, en préparant un contenu pédagogique commun utilisable à tous les niveaux du système éducatif (programmes-cadres, manuels, etc.), et nous commentons les gouvernements qui ont déjà pris des mesures pour faire de même dans leurs systèmes éducatifs,

22. **Encourageons les gouvernements** à explorer des moyens créatifs de promouvoir et de diffuser la santé publique mondiale par le biais de l'animation, des illustrations, de la musique, du théâtre, des outils d'apprentissage en ligne, des films, des documentaires, de la photographie et de la narration d'histoires, afin de transformer le contenu de la santé publique mondiale pour atteindre des personnes de tous âges sans stéréotypes ni préjugés.
23. Nous engageons à organiser au moins une initiative dans nos pays respectifs, avec le soutien des gouvernements nationaux et des Bureaux hors Siège de l'UNESCO, sur le thème de la HGA pendant l'exercice biennal en cours.

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE EN AFRIQUE:

24. **Réaffirmons** notre engagement à aider l'UNESCO à redéfinir les technologies émergentes et celles liées aux applications éthiques de l'intelligence artificielle qui pourront être exploitées afin de libérer leur pouvoir de transformation pour le progrès socio-économique du continent Africain et :
25. **Soulignons le fait** que les États membres de l'UNESCO doivent combler les graves lacunes de connaissances dans le domaine de l'intelligence artificielle qui existent en Afrique et le reste du monde.
26. **Exhortons** nos gouvernements respectifs à s'engager dans le développement de technologies d'IA inclusives, éthiques et adaptées à l'Afrique, en veillant à ce que les besoins locaux soient pris en compte dans la formulation des politiques d'IA et mettre sur pied des cadres juridiques nécessaires pour faciliter le déploiement de la mise en œuvre des recommandations de l'UNESCO sur l'éthique de l'intelligence artificielle,
27. **Préconisons en outre** que les gouvernements Africains attirent les jeunes esprits dans les domaines des STIM et des technologies liées à l'intelligence artificielle,

en ciblant non seulement les étudiants de deuxièmes et troisièmes cycles, mais aussi les enfants dès leur plus jeune âge, par le biais de jeux et de l'apprentissage de concepts et de sujets liés à l'IA, sans nécessairement disposer d'un ordinateur.

28. **Soulignons la nécessité des universités Africaines** d'intensifier les collaborations internationales afin de mettre en pratique les technologies de l'IA et de promouvoir la recherche et les publications parmi les universitaires dans le contexte de la coopération nord-sud, sud-sud, en vue de favoriser un réseautage efficace et un apprentissage par l'expérience dans ce domaine.
29. **Encourageons** les gouvernements à offrir des bourses aux étudiants en STIM pour qu'ils puissent suivre une formation dans les meilleures universités centrées sur l'IA, y compris des stages et des possibilités de cours mixtes et en ligne.
30. **Félicitons** la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC) pour l'organisation du Forum Régional sur l'AI et encourageons les blocs régionaux de l'Ouest, du Centre, de l'Est et du Nord à organiser des activités similaires avec le soutien du Maroc (Mouvement AI et Université Polytechnique Mohamed VI).

LE PLURALISME DES MÉDIAS POUR LE DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE :

31. **Soulignons** qu'un paysage médiatique pluraliste permet d'exprimer des points de vue politiques et idéologiques divergents, ce qui permet la représentation de différents groupes politiques, culturels et sociaux, qui, dans une large mesure, offrent un meilleur accès à une variété d'informations et de contenus inclusifs pour une plus grande participation et un meilleur développement.
32. **Sommes préoccupés** par le fait que, dans le monde entier, et en particulier en Afrique, le pluralisme des médias a été menacé ces dernières années, notamment dans les médias publics et d'intérêt public ; malgré cela, il existe également des préoccupations croissantes concernant l'étouffement du pluralisme qui se manifeste par une augmentation des attaques contre les journalistes et autres

travailleurs des médias dans le but de supprimer les points de vue, opinions et idées divergents.

33. **Regrettons** que le débat politique à travers les plateformes médiatiques en Afrique continue d'être plus ouvert et dynamique, prospérant dans un système complexe de clientélisme forgé sur des alliances changeantes entre les politiciens et les magnats des affaires. Nous regrettons que l'interaction entre les médias et la politique ait pris une forme compétitive et antagoniste, exacerbant effectivement les conflits polarisés dans la plupart des régions d'Afrique et dans ce contexte :

- ❖ L'UNESCO doit approfondir son travail avec toutes les parties prenantes pour sauver le pluralisme des médias de ses utilisations personnalisées et le réimaginer plus largement comme une valeur normative qui fait référence à la distribution du pouvoir de communication dans l'espace public.
- ❖ Les États membres doivent accorder la priorité aux questions relatives aux médias et promouvoir la liberté d'expression, l'accès à l'information et la sécurité des journalistes afin de permettre aux médias de tenir les responsables redevables aux citoyens.
- ❖ L'UNESCO doit approfondir son soutien aux gouvernements pour qu'ils développent des politiques publiques explicites et multidimensionnelles qui préservent la qualité des informations et le pluralisme des médias en tant que biens publics indispensables dans toute société démocratique.
- ❖ Les États membres doivent assurer une répartition équitable des licences de radiodiffusion entre la radiodiffusion publique, communautaire et commerciale. Des garde-fous doivent être mis en place pour protéger et garantir tout particulièrement la pérennité de la radiodiffusion communautaire.

REDÉFINIR LA GESTION DU PATRIMOINE EN AFRIQUE:

34. **Reconnaissons le** désir de l'Afrique de promouvoir à la fois la conservation du patrimoine et le bien-être de la société et prenons note des résultats du 3 -ème rapport périodique sur les sites du patrimoine mondial dans la région Afrique,
35. **Réaffirmons** notre engagement envers notre plan de Développement National respectif ; l'Agenda 2063 de l'UA sur une stratégie partagée pour l'unité, la prospérité, le bien-être, et en particulier l'intégration du continent ; les Objectifs de Développement Durable (ODD) et les instruments normatifs de l'UNESCO sur le patrimoine et donc :
36. **Reconnaissons** que le patrimoine en Afrique est d'abord une valeur locale avant de devenir mondiale, nous plaidons fortement pour un cadre de gestion du patrimoine inclusif représentant la diversité et la richesse du patrimoine africain, intégrant les dimensions de la diaspora et des systèmes de connaissances indigènes,
37. Admettons les kits éducatifs de l'UNESCO et leur rôle dans l'amélioration des approches pédagogiques en Afrique, et nous restons engagés à les utiliser pour sensibiliser à l'importance du patrimoine dans sa diversité en Afrique,
38. **Soulignons** l'urgence de redéfinir la proposition de valeur du patrimoine avec les parties prenantes et/ou les communautés locales afin de faciliter à la fois l'entretien du patrimoine et le bien-être de la société, tout en construisant des ponts dans et pour la gestion du patrimoine en Afrique en tant que résultat éducatif, de conservation, socio-économique et de développement communautaire,
39. **Plaidier en faveur** de l'innovation et de la créativité dans les programmes d'éducation au patrimoine en Afrique, notamment en facilitant la révision des programmes d'études pour y inclure les dimensions du patrimoine (tout en envisageant d'intégrer les dimensions de la diaspora et les systèmes de connaissances indigènes de l'Afrique), et en adoptant les technologies de l'information et de la communication (TIC) et les outils associés.
40. Encourageons donc les États membres d'Afrique à :

- ❖ Continuer à influencer les réformes des programmes d'enseignement et les changements de politique qui les accompagnent afin d'intégrer le patrimoine culturel dans les objectifs et les résultats de l'enseignement général en Afrique, notamment la sensibilisation des éducateurs à propos de la relation entre le patrimoine et le développement durable, ainsi que le patrimoine et le changement climatique, et les nouvelles typologies du patrimoine en Afrique.
- ❖ Impliquer les jeunes et les femmes dans les activités d'éducation au patrimoine en Afrique, en tant qu'investissement constant dans le renforcement des capacités afin de combler le déficit croissant de compétences techniques et intergénérationnelles, telles que la facilitation de l'égalité des sexes et des opportunités d'emploi en Afrique.
- ❖ Faciliter le dialogue sur les enjeux du patrimoine au niveau local en tant qu'agents de changement entre les communautés/acteurs locaux et les programmes et activités de l'UNESCO en Afrique, tels que les questions de justice sociale, les approches basées sur les droits de l'homme, les identités nationales, la paix et la réconciliation, la construction de la nation et la cohésion sociale, entre autres.
- ❖ Améliorer la capacité institutionnelle et l'efficacité des Commissions Nationales de l'UNESCO afin de soutenir et faciliter les programmes et activités du patrimoine culturel aux niveaux national, régional et international, aux côtés des autorités de gestion des lieux et des institutions du patrimoine en Afrique par l'utilisation d'approches de planification ascendantes avec la participation des parties prenantes/communautés locales en Afrique.
- ❖ S'engager à soutenir au moins une initiative sur la préservation du patrimoine et poursuivre la participation au projet UNESCO - Accra World Book Capital 2023, qui représente un projet ghanéen, africain et mondial.

FONDS POUR LES COMMISSIONS NATIONALES AFRICAINES DE L'UNESCO:

Rappelant le rôle constitutionnel et l'importance des Commissions Nationales de l'UNESCO, nous invitons le Directeur Général de l'UNESCO à faciliter la mise en place rapide d'un Fonds central, au moyen de contributions volontaires des États membres et des partenaires, auquel les Commissions Nationales de l'UNESCO pourront accéder afin de soutenir le Programme Priorité Globale Afrique et de promouvoir l'UNESCO dans les États membres de l'Afrique.

CONCLUSION

Nous, Commissions Nationales de l'UNESCO dans les États Membres d'Afrique, déclarons notre engagement et notre soutien à cette Déclaration d'Accra. Nous nous engageons à faire preuve d'innovation et de créativité dans le recours à nos compétences, notre expertise et nos réseaux uniques aux niveaux national, sous-régional et régional afin de nouer les partenariats nécessaires, tels que le financement, pour mettre en œuvre le Programme Priorité Afrique sur le continent.

À ce propos, nous nous engageons à tenir des réunions biennales régulières au moyen d'un accord d'accueil volontaire par les États membres d'Afrique et par les partenaires.

Nous invitons enfin le Directeur Général de l'UNESCO à intensifier la collaboration avec la communauté de développement régionale et internationale afin de mettre en œuvre le Programme Priorité Afrique au moyen d'approches innovantes impliquant notamment le secteur privé dans la stratégie opérationnelle actuelle (2022-2029), vu sa pertinence et son potentiel pour atténuer les défis de l'Afrique.

Fait à Accra, le 12 septembre 2022